

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 13 septembre 2021 à 19h33 à l'église de Saint-Méthode, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le secrétaire-trésorier adjoint assiste également à la séance. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence du conseiller Nelson Turgeon.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

- 1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;**
- 2 Adoption de l'ordre du jour;**
- 3 Comptes rendus des élus;**
- 4 Correspondances:**
 - 4.1 Demande concernant les problématiques à l'intersection rang McCutcheon – route 269 : retour du MTQ;
- 5 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal du mois d'août 2021;
 - 5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois d'août 2021;
 - 5.3 Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 août 2021;
 - 5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 269-21 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant le pouvoir à certains fonctionnaires municipaux;
 - 5.5 Demande de diminution de vitesse sur la route 269 (secteur Sacré-Coeur-de-Marie) : demande au MTQ;
 - 5.6 Cession d'une partie du chemin des Cerfs : octroi d'un mandat de services professionnels;
 - 5.7 Cession du lot 5 449 862 : autorisation de vente et de signature;
 - 5.8 Régularisation d'une portion du chemin J.E.-Fortin : autorisation de signature;
 - 5.9 Constatation et acceptation d'une démission;
- 6 Aménagement, urbanisme et environnement:**
 - 6.1 Dossier Paul-Aimé Jacques - 9111-9701 Québec inc. (lot 5 136 590 du cadastre du Québec) : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
 - 6.2 67, chemin Auclair : analyse et décision concernant une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;
 - 6.3 85, chemin Auclair : analyse et décision concernant une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;
 - 6.4 68, chemin Simard : analyse et décision concernant une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;
 - 6.5 71, chemin Sacré-Coeur Est : analyse et décision concernant la demande de travaux de rénovation assujettis au règlement numéro 177-15 relatif à la citation de biens patrimoniaux;
 - 6.6 Projet du Domaine Escapad : analyse et décision concernant une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;
 - 6.7 Association des riverains du lac Jolicoeur : demande d'aide financière;
- 7 Développement socio-économique;**
- 8 Travaux publics et voirie:**

- 8.1 Projet de réfection de la rue Réjean et de la 1re Avenue Est : octroi d'un mandat d'inspection;
 - 8.2 Projet de réfection de la rue Réjean et de la 1re Avenue Est : octroi d'un mandat de services professionnels;
 - 8.3 Déneigement de certains chemins : octroi de divers contrats;
- 9 Sécurité publique:**
- 9.1 Cours de secourisme : octroi d'un mandat;
- 10 Loisirs, culture et vie communautaire:**
- 10.1 Monts Défis 2021 : demande d'aide financière;
 - 10.2 Saint-Méthode Open : demande d'aide financière;
 - 10.3 Club de motoneige Adstock : demande d'aide financière;
 - 10.4 Développement du vélo de montagne au mont Adstock : appui au projet;
 - 10.5 Tenue du Festival des campeurs en 2022 : autorisation et prolongation de la période d'émission de bruit prescrit en vertu de l'article 5 du règlement 2018-RM-SQ-5-6;
- 11 Affaires diverses:**
- 11.1 Aménagement de sentiers dans le village de Saint-Méthode dans le cadre du Fonds Région & Ruralité de la MRC des Appalaches : autorisation de dépenses;
 - 11.2 Hockey mineur Adstock: demande d'aide financière;
 - 11.3 Embauche d'un technicien en bâtiment;
 - 11.4 Embauche d'un préposé aux services généraux;
 - 11.5 Projet de réaménagement du terrain de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie : autorisation d'appels d'offres;
 - 11.6 Actualisation du diagnostic du bassin versant du lac du Huit : autorisation de visite au RAPPEL;
- 12 Période de questions;**
- 13 Informations et activités à venir;**
- 14 Levée ou ajournement de la séance.**

21-09-282 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

CORRESPONDANCES

DEMANDE CONCERNANT LES PROBLÉMATIQUES À L'INTERSECTION RANG MCCUTCHEON – ROUTE 269 : RETOUR DU MTQ

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une correspondance du MTQ relativement à la demande d'effectuer des travaux pour améliorer l'angle de visibilité, d'ajouter un feu clignotant et d'autoriser l'installation d'une lumière de rue à l'intersection du rang McCutcheon – route 269. Celle-ci mentionne qu'elle accepte que la Municipalité procède à l'installation d'une lumière de rue et qu'il commencera la préparation d'un projet visant la mise en place de feux clignotants au carrefour.

AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

21-09-283 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2021

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal du mois d'août 2021 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-284 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS D'AOÛT 2021

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 1 499 282.15 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 AOÛT 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 31 août 2021 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 269-21 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET DÉLÉGUANT LE POUVOIR À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

Un avis de motion est donné par la conseillère Nicole Champagne qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère), l'adoption du projet de règlement numéro 269-21 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant le pouvoir à certains fonctionnaires municipaux.

Le maire dépose le projet de règlement visant à établir les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant le pouvoir à certains fonctionnaires municipaux.

21-09-285 DEMANDE DE DIMINUTION DE VITESSE SUR LA ROUTE 269 (SECTEUR SACRÉ-COEUR-DE-MARIE) : DEMANDE AU MTQ

ATTENDU que la Municipalité a reçu une pétition de la part de citoyens résidant le long de la route 269 à la sortie de la Municipalité (secteur Robertsonville) souhaitant une diminution de la vitesse à 70 km/h;

ATTENDU que c'est le MTQ qui est responsable de ladite route;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de demander au MTQ d'étudier la pertinence de diminuer à 70 km/h la vitesse dans le secteur visé par la pétition et de transmettre une copie de la présente à madame Isabelle Lecours, député de Lotbinière-Frontenac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-286 CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES CERFS : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU que la résolution portant le numéro 20-01-005 a pour objet d'autoriser, au prix de l'évaluation municipale, la vente des lots faisant partie de l'emprise du chemin des Cerfs aux propriétaires à certaines conditions, dont le consentement à la Municipalité d'une servitude de drainage au besoin;

ATTENDU qu'advenant d'autres ventes, il y a lieu d'octroyer un mandat pour la création de lots faisant partie de l'emprise excédentaire du chemin des Cerfs et l'identification des servitudes de drainage lorsque requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Ecceterra au montant de 8 300.00 \$, taxes en sus, pour la préparation des plans ainsi qu'une description technique des parcelles visées et l'identification des servitudes de drainage nécessaires dans le dossier de la cession d'une partie de l'emprise du chemin des Cerfs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-287 CESSION DU LOT 5 449 862 : AUTORISATION DE VENTE ET DE SIGNATURE

ATTENDU que l'entreprise de télécommunication Sogetel inc. a approché la Municipalité afin de se porter acquéreur d'un terrain afin d'implanter un bâtiment de service pour le déploiement de son réseau de fibre optique;

ATTENDU que les deux parties se sont entendues sur la vente du lot numéro 5 449 862 situé sur la rue Bédard;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la vente et les signatures pour le transfert de propriété;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 21-07-222 adoptée par le conseil de la Municipalité d'Adstock le 12 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'abroger, à toutes fins que de droits, la résolution numéro 21-07-222 adoptée par le conseil de la Municipalité d'Adstock le 12 juillet 2021;
- d'autoriser la vente du lot numéro 5 449 862 à Sogetel inc. au montant de 7 500 \$;
- d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-288 RÉGULARISATION D'UNE PORTION DU CHEMIN J.E.-FORTIN : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'une petite portion du chemin J.E.-Fortin n'avait pas été régularisé lors de la rénovation cadastrale;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à cette régularisation;

ATTENDU que la Municipalité doit se porter acquéreur d'une portion du lot 5 135 026 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit:

- d'accepter l'offre de cession à titre gratuit d'une partie du lot 5 135 026 du cadastre du Québec;
- de confier à la firme d'arpenteurs-géomètres Francis Carrier, un mandat d'honoraires professionnels afin de préparer un plan et une description technique de la parcelle visée par la cession;
- de confier à Me Marie-Klaude Paquet, notaire, le mandat de produire et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété de la parcelle de terrain dudit lot;
- d'autoriser les dépenses relatives aux mandats d'honoraires professionnels attribués;
- d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-289 CONSTATATION ET ACCEPTATION D'UNE DÉMISSION

ATTENDU la réception d'une missive de M. Gabriel Sylvain-Nolet, technicien en bâtiment occasionnel en date du 3 septembre 2021, à l'effet qu'il a accepté un emploi régulier dans une autre Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'accepter la démission de M. Gabriel Sylvain-Nolet et de le remercier pour les services qu'il a rendus à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

21-09-290 DOSSIER PAUL-AIMÉ JACQUES - 9111-9701 QUÉBEC INC. (LOT 5 136 590 DU CADASTRE DU QUÉBEC) : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle monsieur Paul-Aimé Jacques souhaite aliéner, en faveur de 9111-9701 Québec inc., le lot numéro 5 136 590 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le rapport du Service de l'urbanisme précise que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que le dossier Paul-Aimé Jacques - 9111-9701 Québec inc. ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-291 67, CHEMIN AUCLAIR : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU qu'en vertu des dispositions transitoires prévues dans le cadre d'une annexion, la réglementation de la Ville de Thetford Mines s'applique pour cette propriété;

ATTENDU que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 212 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à la zone;

ATTENDU que le projet respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé par le propriétaire du 67, chemin Auclair (lot 5 135 928 du cadastre du Québec) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires conditionnellement à ce qu'aucuns travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourra être réalisé sans être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-292 **85, CHEMIN AUCLAIR : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU qu'en vertu des dispositions transitoires prévues dans le cadre d'une annexion, la réglementation de la Ville de Thetford Mines s'applique pour cette propriété;

ATTENDU que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 212 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à la zone;

ATTENDU que le projet respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé par le propriétaire du 85, chemin Auclair (lot 5 135 997 du cadastre du Québec) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires conditionnellement à ce qu'aucuns travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourra être réalisé sans être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-293 **68, CHEMIN SIMARD : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU qu'en vertu des dispositions transitoires prévues dans le cadre d'une annexion, la réglementation de la Ville de Thetford Mines s'applique pour cette propriété;

ATTENDU que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 212 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à la zone;

ATTENDU que le projet respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé par le propriétaire du 68, chemin Simard (lot 6 173 518 du cadastre du Québec) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires conditionnellement à ce qu'aucuns travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourra être réalisé sans être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-294 **71, CHEMIN SACRÉ-COEUR EST : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT LA DEMANDE DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 177-15 RELATIF À LA CITATION DE BIENS PATRIMONIAUX**

ATTENDU que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 177-15 établissant la citation en tant que biens patrimoniaux

de l'église, de l'ancien presbytère et du cimetière Très-Saint-Cœur-de-Marie, ainsi que du monument du Sacré-Cœur et de l'ancienne école du village;

ATTENDU que le projet présenté prévoit le remplacement de la toiture et des trois fenêtres de la partie centrale de l'ancienne école du village de Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que les éléments patrimoniaux de l'ancienne école du village de Sacré-Cœur-de-Marie touchent la volumétrie du bâtiment et sa conservation de ses caractéristiques d'origine, notamment ses revêtements et certaines fenêtres;

ATTENDU que les matériaux souhaités pour le remplacement des matériaux ne sont pas identiques;

ATTENDU que les travaux proposés ne respectent pas le projet soumis et ne rencontrent pas les objectifs et les critères prévus à l'annexe E du règlement numéro 177-15;

ATTENDU la recommandation du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, de refuser les travaux de réfection tels que présentés pour le 71, chemin Sacré-Cœur Est (lot 5 135 279 du cadastre du Québec) et d'accompagner la demanderesse en procédant à une étude avec la Clinique d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches (CAPCHA) qui permettrait d'évaluer les possibilités pour préserver et améliorer l'état du bâtiment tout en préservant les éléments patrimoniaux du bien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-295

PROJET DU DOMAINE ESCAPAD : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que la demande déposée au conseil est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le projet déposé vise le lotissement de la phase VII ainsi que la construction de deux rues et le déboisement nécessaire pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU que le projet présenté respecte le plan d'aménagement d'ensemble accepté par le conseil municipal en 2019 par la résolution numéro 19-04-102;

ATTENDU que le projet a fait l'objet d'une entente relative aux travaux municipaux en vertu de la résolution numéro 21-01-13;

ATTENDU que le projet répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCP;

ATTENDU que le projet respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé dans le cadre du projet Domaine Escapad sur les lots 5 932 824 et 6 340 670 du cadastre du Québec et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- Les talus et les zones de remblais devront être végétalisés et reboisés le plus rapidement possible après les travaux de construction;
- Les aires de déboisement des terrains 41 et 42 devront être végétalisées et reboisées le plus rapidement possible après les travaux de construction. Un plan devra être déposé et approuvé par le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;
- Pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil;
- Aucuns travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourra être réalisé sans être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-296 ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC JOLICOEUR : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que l'Association des riverains du lac Jolicoeur est propriétaire d'un barrage en aval de la rivière Fortin-Dupuis;

ATTENDU que des travaux importants sont à prévoir sur ce barrage et qu'une autorisation du MELCC est nécessaire;

ATTENDU que la Municipalité dispose d'un montant réservé aux projets environnementaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser un montant de 5 000 \$ à l'Association des riverains du lac Jolicoeur afin de couvrir les frais de la demande d'autorisation du MELCC en vue de la réalisation du projet de réfection du barrage et de financer cette dépense à même le poste budgétaire « Subvention environnement ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

21-09-297 PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE RÉJEAN ET DE LA 1^{RE} AVENUE EST : OCTROI D'UN MANDAT D'INSPECTION

ATTENDU que des travaux de réfection complète de la chaussée et du drainage sont projetés sur la rue Réjean et sur la 1^{re} Avenue Est en 2022;

ATTENDU qu'afin de s'assurer de l'état des conduites d'égouts sanitaire préalablement aux travaux dans ce secteur, des inspections caméra de ces conduites sont requises;

ATTENDU qu'également, diverses anciennes conduites d'égout doivent être inspectées et localisées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense maximale de 9 500.00 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'inspections caméra sur le réseau d'égout de St-Méthode;
- de financer la dépense à même la TECQ 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-298 **PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE RÉJEAN ET DE LA 1^{RE} AVENUE EST : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder à la réalisation des travaux de réfection de la chaussée et du drainage de la rue Réjean et de la 1^{re} Avenue Est;

ATTENDU qu'il est requis de procéder à la préparation de plans et devis ainsi qu'à la préparation d'une demande d'autorisation auprès du MELCC;

ATTENDU que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes:

Soumissionnaires	Conformité	Montant (taxes en sus)
WSP Canada inc.	Oui	30 950.00 \$
Arpo Groupe-Conseil	Oui	37 575.00 \$

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à WSP Canada inc. le contrat pour la préparation de plans et devis ainsi qu'à la préparation d'une demande d'autorisation auprès du MELCC dans le cadre du projet des travaux de réfection de la chaussée et du drainage de la rue Réjean et de la 1^{re} Avenue Est au montant de 30 950.00 \$, taxes en sus;
- de financer la dépense à même la TECQ 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-299 **DÉNEIGEMENT DE CERTAINS CHEMINS : OCTROI DE DIVERS CONTRATS**

ATTENDU que la Municipalité assure les opérations liées au déneigement sur son territoire;

ATTENDU que la Municipalité doit faire affaire avec des entrepreneurs externes pour certaines sections de son territoire pour diverses raisons;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale à octroyer les contrats de déneigement à intervenir pour la période hivernale 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'octroi et à la signature des divers contrats de déneigement avec les différents entrepreneurs pour la saison hivernale 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-300 **COURS DE SECOURISME : OCTROI D'UN MANDAT**

ATTENDU que les pompiers de la brigade du Service de sécurité incendie doivent tenir à jour leur formation de réanimation cardio-respiratoire;

ATTENDU l'offre de service de la firme Santinel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de mandater la firme Santinel afin de maintenir à jour la formation de nos pompiers en réanimation cardio-respiratoire au coût de 50.45 \$, taxes en sus, par participant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-301 MONTS DÉFIS 2021 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

L'Office de tourisme de la MRC des Appalaches s'adresse au conseil municipal afin d'obtenir une aide financière pour la 6^e édition du Monts Défi 2021.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de verser une subvention de 500 \$ à l'Office de tourisme de la MRC des Appalaches pour la tenue de la 6^e édition du Monts Défi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-302 SAINT-MÉTHODE OPEN : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

L'O.T.J. Saint-Méthode s'adresse au conseil municipal afin d'obtenir une aide financière pour la tenue du Saint-Méthode Open qui a eu lieu le 11 septembre 2021.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de verser une subvention de 500 \$ à l'O.T.J. Saint-Méthode pour la tenue de l'édition 2021 du Saint-Méthode Open.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-303 CLUB DE MOTONEIGES ADSTOCK : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU qu'en raison du développement récréotouristique du mont Adstock et de la perte de droits de passage, le Club de motoneige d'Adstock doit relocaliser le sentier menant à la station;

ATTENDU les diverses rencontres avec les partenaires impliqués pour identifier les alternatives;

ATTENDU les coûts élevés relatifs à l'aménagement du nouveau sentier;

ATTENDU que le Club de motoneige d'Adstock a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité;

ATTENDU que tout organisme bénéficiaire d'une aide financière doit déposer ses états financiers à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une aide financière d'une valeur de 25 000 \$, soit en espèce ou en nature, pour la réalisation du projet de sentier;
- de libérer monsieur André Collin, directeur adjoint du Service de l'ingénierie, pour accompagner le Club de motoneige dans le cadre du projet et administrer lesdites sommes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-304 DÉVELOPPEMENT DU VÉLO DE MONTAGNE AU MONT ADSTOCK : APPUI AU PROJET

ATTENDU que la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock souhaite développer le versant nord-est de la montagne en vélo de montagne;

ATTENDU le plan de développement du pôle récréotouristique visant à diversifier les activités sur quatre saisons;

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Municipalité d'appuyer leur projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'appuyer le projet de développement du versant nord-est en vélo de montagne de la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock déposé dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-305 TENUE DU FESTIVAL DES CAMPEURS EN 2022 : AUTORISATION ET PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ÉMISSION DE BRUIT PRESCRIT EN VERTU DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 2018-RM-SQ-5-6

Monsieur Pascal Roy s'adresse à la Municipalité d'Adstock afin d'obtenir l'accord de la Municipalité de la tenue du Festival des campeurs sur la propriété du 19, rue de la Plage Est dans le secteur Saint-Daniel qui se tiendra du 18 au 23 mai 2022.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la tenue de cet événement, conditionnellement à ce que les mesures sanitaires et de distanciation mises en place par la direction de la santé publique au moment de l'événement;
- de surseoir à l'application de l'article 5 du règlement numéro 2018-RM-SQ-5-6 applicable par la Sûreté du Québec lors de l'événement sur la propriété du 19, rue de la Plage Est qui se tiendra du 18 au 23 mai 2022 dans le secteur Saint-Daniel;
- d'informer la Sûreté du Québec de l'activité et de prendre les mesures nécessaires pour la bonne marche de l'activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-306 **AMÉNAGEMENT DE SENTIERS DANS LE VILLAGE DE SAINT-MÉTHODE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGION & RURALITÉ DE LA MRC DES APPALACHES : AUTORISATION DE DÉPENSES**

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une aide financière de 10 000 \$ dans le cadre du Fonds Région & Ruralité de la MRC des Appalaches pour la réalisation d'un projet d'aménagement de sentiers dans le village de Saint-Méthode;

ATTENDU la participation financière, soit 7 000 \$, de la SADC de l'Amiante au projet;

ATTENDU l'offre de services de la firme Les Sentiers de l'Estrie inc.;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense maximale de 21 011.99 \$, taxes en sus, pour les travaux dans le cadre du projet d'aménagement de sentiers dans le village de Saint-Méthode;
- de financer la différence à même le poste budgétaire « Plan d'action Politique familiale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-307 **HOCKEY MINEUR ADSTOCK: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Hockey mineur Adstock s'adresse au conseil municipal afin d'obtenir une aide financière de 500 \$ pour l'achat et la confection de chandails de hockey à leur effigie.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser l'achat et la confection de chandails par Hockey mineur Adstock à leur effigie et de verser une subvention de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-308 **EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN BÂTIMENT**

ATTENDU que la Municipalité a réalisé un processus d'embauche pour pourvoir le poste de technicien(ne) en bâtiment au cours des dernières semaines;

ATTENDU que la candidature de monsieur Gessé Poirier-Dulac a été retenue et a satisfait les exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Il est résolu ce qui suit :

- d'embaucher monsieur Gessé Poirier-Dulac à titre de technicien en bâtiment régulier à temps complet selon les dispositions de la convention collective, conditionnelle à un test médical concluant;
- d'accorder à monsieur Gessé Poirier-Dulac les fonctions et les pouvoirs conférés par les règlements d'urbanisme et les règlements de nuisances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-309 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX

ATTENDU le processus d'embauche d'un préposé aux services généraux à temps complet;

ATTENDU que la candidature de monsieur Jean-Philippe Poulin a été retenue et a satisfait les exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Il est résolu d'embaucher monsieur Jean-Philippe Poulin à titre de préposé aux services généraux, régulier à temps complet selon les dispositions de la convention collective, conditionnelle à un test médical concluant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-310 PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE L'ÉGLISE TRÈS-SAINT-CŒUR-DE-MARIE : AUTORISATION D'APPELS D'OFFRES

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une aide financière pour le réaménagement du terrain de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

ATTENDU que la Municipalité souhaite réaliser ses travaux au printemps 2022;

ATTENDU qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de lancer un processus d'appel d'offres pour les travaux de réaménagement du terrain de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-09-311 ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT DU LAC DU HUIT : AUTORISATION DE VISITE AU RAPPEL

ATTENDU que l'APPEL-du-Huit a mandaté le RAPPEL pour actualiser le diagnostic du bassin versant du lac du Huit établi en 2005;

ATTENDU que la collaboration de la Municipalité d'Adstock est essentielle pour la réalisation de ce projet qui a reçu l'appui financier de la MRC des Appalaches;

ATTENDU que le chargé de projet au RAPPEL, monsieur Bernard Mercier, aura à circuler sur des propriétés privées pour réaliser ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'autoriser monsieur Bernard Mercier, biologiste et chargé de projets au RAPPEL, à visiter et à examiner, entre 7 et 19 heures, toute propriété située dans le bassin versant du lac du Huit entre le 14 et le 30 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

21-09-312 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de lever la séance à 20h33.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et secrétaire-
trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin